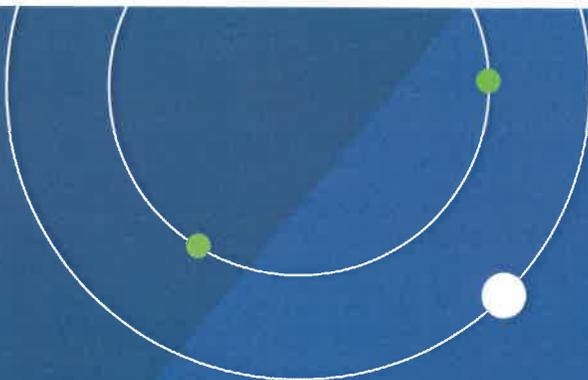


synprefh 



Pourquoi adhérer au Synprefh ?

Une action syndicale professionnelle et responsable



1er

**Syndicat
représentatif
des pharmaciens en
établissements de santé...**

...fort de plus de 1200 membres actifs, le Synprefh défend depuis de nombreuses années les intérêts collectifs et personnels de tous les pharmaciens exerçant dans un établissement de santé public ou privé et assure un suivi et relais continu des actualités réglementaires et professionnelles au service de ses adhérents. N'hésitez pas à contacter nos représentants pour de plus amples informations.

Pour une action syndicale professionnelle et responsable !

Les actions du Synprefh

- **Écoute et réponse aux questions pratiques des adhérents**
- **Défense des adhérents :**
 - Défense collective et individuelle
 - Assiste ses membres dans leurs difficultés professionnelles et assistance juridique auprès des tribunaux tant sur le plan civil que pénal si nécessaire
- **Interlocuteur constructif auprès des pouvoirs publics et des autorités de tutelle :**
 - Agit pour obtenir une meilleure attractivité et une revalorisation des différents statuts de pharmaciens en établissements de santé et garantir l'indépendance professionnelle.
 - Contribue à la rédaction et l'évolution des textes législatifs et réglementaires relatifs aux produits de santé, à l'environnement pharmaceutique hospitalier, à l'organisation du système de santé et au mode d'exercice des professionnels de santé.
- **Membre fondateur du Conseil National Professionnel (anciennement Collège de la pharmacie)**
- **Co-fondateur de l'EAHP (European Association of Hospital Pharmacists)**
- **Membre fondateur de la Fondation pour la Recherche et l'Innovation en Pharmacie Hospitalière**
- **Formation continue :**
 - Agrément DPC depuis 2015
 - DPC sur le thème de la pharmacie hospitalière : Bon usage des médicaments en gériatrie, Bon usage des anti-infectieux, Bonnes pratiques de préparation, entretiens pharmaceutiques et les DMS.
- **Communication :**
 - Hopipharm : 1^{er} congrès francophone de pharmacie hospitalière
 - Réunions régionales annuelles
 - Webinaires
 - Mailings réguliers d'informations et de mise à jour des actualités professionnelles et réglementaires
 - Présence sur les réseaux sociaux

Représentativité nationale

- Commission Statutaire Nationale PH : 4 titulaires (sur 6 sièges), 4 suppléants
- Conseil de Discipline PH : 5 titulaires (sur 6 sièges), 5 suppléants
- Commission Statutaire Nationale H-U : 3 titulaires (sur 6 sièges), 3 suppléants



Hôpital public



Hospitalo-universitaire



Établissement privé



Docteur Junior



synprefh

Rejoignez-nous !

Qui peut adhérer ?

Cotisations pour l'année 2025

199 € : PH, PU-PH, MCU-PH et pharmacien des établissements privés et pharmacien SDIS

124 € : praticien attaché, contractuel, assistant, AHU

45 € : pharmacien retraité ou pharmacien en recherche active d'emploi

25 € : Docteur Junior



Membres Associés

Les pharmaciens en recherche active d'un emploi hospitalier.



Membres Actifs

Les pharmaciens praticiens hospitaliers, hospitalo-universitaires, attachés, contractuels, assistants, pharmaciens exerçant en SDIS, docteurs juniors et pharmaciens exerçant en pharmacie à usage intérieur d'un établissement public ou privé de santé ou médico-social (ou mis à disposition d'une structure d'appui et d'expertise, de coopération sanitaire et sociale et médico-sociale par un établissement public de santé)



Membres Retraités

Les pharmaciens retraités souhaitant continuer à soutenir nos actions et à suivre l'évolution de la profession.

Ce dont vous bénéficiez

Le **Synprefh**, dans le cadre de son partenariat avec la **MACSF** propose à tout adhérent membre actif du syndicat **une affiliation comprise dans une assurance de type responsabilité professionnelle (RCP)**. Cette assurance permet une prise en charge par l'assureur des dommages et intérêts dus en cas d'engagement de la responsabilité civile du praticien mais surtout elle offre une assistance juridique en cas de litige avec un tiers qu'il soit d'ordre pénal, professionnel ou ordinal. Cette protection s'ajoute à celle mise en œuvre par le syndicat. Le partenariat Synprefh-MACSF permet de faire bénéficier aux membres actifs du syndicat d'une **protection syndicale et juridique** de très haut niveau. Vous bénéficiez d'un **crédit d'impôt égal à 66% du total de la cotisation** en le spécifiant sur votre déclaration annuelle de revenus.

Conseil d'Administration



CESTAC Philippe
Vice-Président (CHU Toulouse)



LEGLISE Patrick
Vice-Président (Hôpitaux Universitaires Henri MONDOR AP-HP)



BORONAD Cyril
Président (CH Cannes)



BEZEL Chloë
Secrétaire générale (SDIS 30)



REMY Elise
Secrétaire générale adjointe (CHI Elbeuf-Louviers-Val de Reuil)



BOURIN Delphine
Trésorière / Dispositifs médicaux stériles / Retraites (CHU Nîmes)



MILLEVILLE Hélène
Représentante des délégués régionaux (CH Pontivy)



BURDE Frédéric
Coordinateur Organisation Hopipharm (CH Soissons)



CHASTENET Pierre-Olivier
(Polyclinique de Limoges)



DENIS Lucas
Représentant des pharmaciens contractuels (Gustave Roussy - Villejuif)



DEMAZIERE Véronique
Santé et Qualité de vie au travail / accompagnement des adhérents (CH Moulins)



HUE Benoit
RSE-Développement durable Communication (CHU Rennes)



SAUTOU Valérie
RSE -Développement durable (CHU Clermont-Ferrand)

Nos permanents à votre service



BOISGONTIER Mélissa
Pharmacien - coordinatrice EXÉCUTIVE (Numérique en santé)



LEYGE Marie-Hélène
Secrétariat - Relation adhérents



POITOU Jean
Pharmacien - Juriste



VIQUERAT Florence
Secrétariat - Hopipharm

Délégués Régionaux

- EL AATMANI Mohamed (Alsace-Lorraine)
- BARTHELEMY Julien (Bourgogne Franche-Comté)
- BENYAHYA Majida (Antilles et Guyane Française)
- BERTHOMIEU Arnaud (Basse et Haute Normandie)
- CASTEL Dominique (Languedoc - Roussillon)
- CESARI Clémentine (Provence - Côte d'Azur - Corse)
- DESWARTE Audrey (Nord Pas-de-Calais)
- DROUOT Sylvain (Ile-de-France)
- DUBOIS Anne-Laure (Centre)
- DULIN Renaud (Aquitaine)
- LECHEVALIER Cécile (Auvergne-Limousin)
- LOISON Aurélien (Pays de Loire)
- MILVILLE Hélène (Bretagne)
- RODIER Simon (Poitou Charente)
- ROUVE Nadège (Midi-Pyrénées)
- SANTOLARIA Nadia (Rhône-Alpes)
- TERRIER-LENGLET Aurélie (Picardie)

(1) Renouvellement au 1er semestre 2025



www.synprefh.org

